(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## **Netoline**



Version 1 Date d'établissement: 7/02/2020 Page 1 de 12 Version 8 (sustituye la version 7) Date de révision: 18/11/2022 Date d'impression: 16/12/2022

# RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

#### 1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: Netoline

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Descaling detergent

#### Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: FLUIDRA COMMERCIAL FRANCE

Adresse: Avenue Maurice Bellonte
Ville: 66000 Perpignan FRANCE

Province ou région: Perpignan

Numéro de Téléphone: Tel: +33 04 11 300 200 Fax: Fax: +33 04 68 52 48 50

E-mail: fds@inquide.com

# **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** (Disponible 24 heures) Giftnotrufzentrale Berlin : Telefon: +49 (0) 30 / 30 686 790

Anti poisoning centre:

FRANCE (Paris): 01 40 05 48 48 FRANCE (Tolousse): 05 61 77 74 47 FRANCE (Marseille): 04 91 75 25 25 ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 BELGIQUE (Brussel): (+32) 070 245 245

### **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008: STOT SE 3 : Peut irriter les voies respiratoires.

Skin Corr. 1 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage.

## Étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:





#### Mention d'avertissement:

## **Danger**

Mentions de danger:

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## **Netoline**



Version 1 Date d'établissement: 7/02/2020 Page 2 de 12 Version 8 (sustituye la version 7) Date de révision: 18/11/2022 Date d'impression: 16/12/2022

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P405 Garder sous clef.

Conserver hors de portée des enfants.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Contient:

chlorure d'hydrogène

Amines, tallow alkyl, ethoxylated

#### 2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.

Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

En conditions normales d'utilisation et dans sa forme originale, le produit ne présente pas d'autres dangers pour la santé et pour l'environnement.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

#### 3.1 Substances.

Pas Applicable.

### 3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la sante ou pour l'environnement conformément a le Règlement (CE) No.1272/2008, qui ont une limite d'exposition professionnelle assignée, qui sont classifiées comme PBT/vPvB ou qui figurent sur la liste des substances candidates:

			(*)Classification No 127	
Identifiants	Nom	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques et Estimation de la toxicité aiguë
Index No: 017-002- 01-X CE No: 231-595-7 Registration No: 01- 2119484862-27-XXXX	chlorure d'hydrogène	10 - 25 %	STOT SE 3, H335 - Skin Corr. 1B, H314	Skin Corr. 1B, H314: $C \ge 25$ % Skin Irrit. 2, H315: 10 % $\le$ C < 25 % Eye Irrit. 2, H319: 10 % $\le$ C < 25 % STOT SE 3, H335: $C \ge 10$ %
CAS No: 61791-26-2 CE No: 500-153-8	Amines, tallow alkyl, ethoxylated	1 - 3 %	Acute Tox. 4, H302 - Aquatic Acute 1, H400 - Skin Corr. 1B, H314	-
Index No: 603-117- 00-0 CAS No: 67-63-0 CE No: 200-661-7 Registration No: 01- 2119457558-25-XXXX	[2] propane-2-ol	0 - 10 %	Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336	-

<sup>(\*)</sup> Le texte complet des phrases H est détaillé dans le rubrique 16 de cette fiche de sécurité.

<sup>[2]</sup> Substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle nationale (voir section 8.1).

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## **Netoline**



Version 1 Date d'établissement: 7/02/2020 Page 3 de 12 Version 8 (sustituye la version 7) Date de révision: 18/11/2022 Date d'impression: 16/12/2022

## **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.**

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

## En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.

#### En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

#### En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Produit corrosif, tout contact avec les yeux ou avec la peau peut provoquer des brûlures, l'ingestion ou l'inhalation peuvent provoquer des blessures internes. Si cela se produit, consulter immédiatement un médecin.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Couvrir avec un pansement stérile sec. Protéger la zone affectée de la friction ou pression.

## **RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.**

Le produit N'EST PAS classé comme inflammable, en cas d'incendie il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

## 5.1 Moyens d'extinction.

#### Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est aussi possible d'utiliser de la mousse résistante à l'alcool ou pulvériser de l'eau.

## Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En presence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

#### Risques particuliers.

L'exposition aux substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

## Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## **Netoline**



Page 4 de 12

Date d'établissement: 7/02/2020 Version 1 Date d'impression: 16/12/2022

Version 8 (sustituye la version 7) Date de révision: 18/11/2022

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement, éviter dans la mesure du possible de le déverser.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

## **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 25 °C, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Aucune utilisation particulière

### RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

#### 8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m³
	67-63-0	Deutschland [1]	<b>Huit heures</b>	200	500
			Court terme	200	500
propane-2-ol		France [2]	Huit heures		
			Court terme	400	980

<sup>[1]</sup> Laut Grenzwerte in der Luft am Arbeitsplatz "Luftgrenzwerte" verabschiedet vom Bundesminister für Arbeit und Sozialordnung im Bundesarbeitsblatt.

<sup>[2]</sup> Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## **Netoline**



Version 1 Date d'établissement: 7/02/2020 Page 5 de 12 Version 8 (sustituye la version 7) Date de révision: 18/11/2022 Date d'impression: 16/12/2022

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques. Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

Nom	DNEL/DMEL	Туре	Valeur
	DNEL	Inhalation, Chronique, Effets	500
	(Travailleurs)	systémiques	(mg/m³)
	DNEL	Inhalation, Chronique, Effets	89
	(Consommateur	systémiques	(mg/m³)
	s)		
propane-2-ol	DNEL	Cutané, Chronique, Effets systémiques	888
CAS No: 67-63-0	(Travailleurs)		(mg/kg
EC No: 200-661-7			bw/day)
LC No. 200 001 7	DNEL	Cutané, Chronique, Effets systémiques	319
	(Consommateur		(mg/kg
	s)		bw/day)
	DNEL	Oral, Chronique, Effets systémiques	26 (mg/kg
	(Consommateur		bw/day)
	s)		

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

Niveaux de concentration PNEC:

Nom	Détails	Valeur
	eau (eau douce)	140,9 (mg/L)
	eau (eau de mer)	140,9 (mg/L)
	eau (rejets intermittents)	140,9 (mg/L)
	sédiment (eau douce)	552 (mg/kg
propane-2-ol		sediment dw)
CAS No: 67-63-0	sédiment (eau de mer)	552 (mg/kg
EC No: 200-661-7		sediment dw)
LC No. 200-001-7	Soil	28 (mg/kg
		soil dw)
	STP	2251 (mg/L)
	oral (Hazard for predators)	160 (mg/kg
		food)

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition.

#### Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Concentration:	100 %
Utilisation(s):	Descaling detergent
<b>Protection respira</b>	atoire:
PPE:	Masque filtrant pour se protéger contre les gaz et les particules.
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Le masque doit offrir un champ de vision large posséder une forme anatomique et être étanche et hermétique.
Normes CEN:	EN 136, EN 140, EN 405
Maintenance:	Il ne doit pas être stocké dans des endroits exposés à des températures élevées ou humides avant son utilisation. Il faut contrôler particulièrement l'état des valves d'inhalation et exhalation de l'adaptateur facial.
Observations:	Lire attentivement les instructions du fabricant concernant l'utilisation et l'entretien de l'équipement. Coupler à l'équipement les filtres nécessaires, en fonction des caractéristiques spécifiques du risque (particules et aérosols: P1-P2-P3, Gaz et vapeurs : A-B-E-K-AX) en les changeant selon les recommandations du fabricant.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## **Netoline**



Version 1 Date d'établissement: 7/02/2020 Page 6 de 12 Version 8 (sustituye la version 7) Date de révision: 18/11/2022 Date d'impression: 16/12/2022

Type de filtre A2 nécessaire: Protection des mains: PPE: Gants non jetables de protection contre les produits chimiques Marquage «CE» Catégorie III. Vérifier la liste de produits chimiques contre Caractéristiques: lesquels le gant a été testé. EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420 Normes CEN: Il faudra établir un calendrier pour remplacer les gants fréquemment afin de garantir qu'ils sont Maintenance: remplacés avant d'être contaminés. L'utilisation de gants contaminés peut s'avérer plus dangereuse que la non utilisation, car le contaminant peut s'accumuler sur le matériel de composition du gant. Remplacer les gants s'ils présentent des ruptures, des fissures ou des déformations, et lorsque la saleté Observations: extérieure peut les rendre moins résistants. Temps de pénétration > 480 PVC (Polychlorure de Epaisseur du Matériaux: 0,35 vinyle) (min.): matériau (mm): Protection des yeux: Lunettes de protection avec monture intégrale PPE: Marquage «CE» Catégorie II. Lunettes de protection avec monture intégrale pour Caractéristiques: se protéger contre la poussière, la fumée, les brouillards et les vapeurs. Normes CEN: EN 165, EN 166, EN 167, EN 168 La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et Maintenance: les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. Indicateurs de détérioration tels que: lunettes présentant une couleur jaunâtre, des rayures superficielles Observations: ou plus profondes, etc. Protection de la peau: Vêtements de protection contre les produits chimiques PPE: Marquage «CE» Catégorie III. Les vêtements doivent être portés près du corps. Il faut fixer le niveau de protection en fonction d'un paramètre d'essai appelé Caractéristiques: «Temps de passage» (BT. Breakthrough Time) qui indique le temps que le produit chimique tarde à traverser le matériel. EN 464,EN 340, EN 943-1, EN 943-2, EN ISO 6529, EN ISO 6530, EN 13034 Normes CFN: Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une Maintenance: protection invariable. Le design des vêtements de protection devrait permettre de les porter facilement et près du corps sans qu'ils bougent, pendant toute la durée d'utilisation prévue, en tenant compte des facteurs Observations: environnementaux, des mouvements et des positions que l'utilisateur adoptera pendant l'exercice de son activité. Chaussures de sécurité aux propriétés antistatiques, de protection contre les PPF. produits chimiques Marquage «CE» Catégorie III. Vérifier la liste de produits chimiques contre Caractéristiques: lesquels les chaussures ont été testées. EN ISO 13287, EN 13832-1, EN 13832-2, EN 13832-3, EN ISO 20344, EN ISO Normes CEN: Pour bien entretenir ce type de chaussures de sécurité, il est indispensable de suivre les instructions Maintenance: spécifiées par le fabricant. Les chaussures doivent être remplacées dès qu'elles sont abîmées. Nettoyer les chaussures régulièrement et les sécher lorsqu'elles sont humides, mais les placer trop près

d'une source de chaleur, afin d'éviter tout changement brusque de température.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique: Liquide Couleur: Rose pale

Observations:

Odeur: Caractéristique (picant)

Seuil olfactif: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Point de fusion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Point de congélation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >100 °C

Inflammabilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Limites inférieure d'explosion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Limites supérieure d'explosion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## **Netoline**



Version 1 Date d'établissement: 7/02/2020 Page 7 de 12 Version 8 (sustituye la version 7) Date de révision: 18/11/2022 Date d'impression: 16/12/2022

Point d'éclair: 187 °C (Estimation sur la base des indications du Réglement (CE) N°1272/2008)

Température d'auto-inflammation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Température de décomposition: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Viscosité cinématique: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Solubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Hydro solubilité: 100 %

Liposolubilité: Etanol, éter, benceno, acetona

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Pression de vapeur: 23,676 (Estimation sur la base des indications du Réglement (CE) Nº1272/2008) Densité absolue: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Densité relative: 1.05 - 1.09

Densité de vapeur relative: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Caractéristiques des particules: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

#### 9.2 Autres informations.

Viscosité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Propriétés explosives: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Propriétés comburantes: No aplicable

Point de goutte: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Scintillation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

#### 10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

#### 10.2 Stabilité chimique.

Instable en contact avec:

- Bases

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Peut produire une neutralisation en étant en contact avec des bases.

## 10.4 Conditions à éviter.

- Eviter le contact avec les bases

## 10.5 Matières incompatibles.

Eviter les matières suivantes :

- Bases

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux.

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants :

- Vapeurs ou gaz corrosifs

#### **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.**

MÉLANGE IRRITANT. L'inhalation d'émanations dues à la vaporisation ou de particules en suspension dans l'air peut causer des problèmes d'irritations du tractus respiratoire. Elle peut également occasionner de graves problèmes respiratoires, une altération du système nerveux central et dans des cas extrêmes, induire une perte de conscience.

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations et causer des dommages réversibles.

Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

Nom	Toxicité aigue				
Nom	Type	Essai	Espèce	Valeur	
	Oral	LD50	Rat	700 mg/kg	
chlorure d'hydrogène	Cutané	LD50	Rabbit	> 5010 mg/kg	
	Inhalation	LC50	Rat	4.6 mg/l	

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## **Netoline**



Version 1 Date d'établissement: 7/02/2020 Page 8 de 12 Version 8 (sustituye la version 7) Date de révision: 18/11/2022 Date d'impression: 16/12/2022

CAS No:	EC No: 231-595-7	Ì	Ì		
		Oral	LC50	Rat	2000 mg/kg
Amines, tallow alkyl, et	thoxylated	Cutané			
CAS No: 61791-26-2	EC No: 500-153-8	Inhalation			
			LD50 LD50	Rat Rat	5840 mg/kg bw [1] 5840 mg/kg bw [2]
		Oral	IN THE I		CE WITH THE RANGE FINDING TEST XICOLOGY LABORATORY, J Ind Hyg
propane-2-ol			IN THE I		CE WITH THE RANGE FINDING TEST XICOLOGY LABORATORY, J Ind Hyg
		Cutané	LD50	Rabbit	13900 mg/kg [1]
			[1] OCDI	E 402 Rat	> 25000 mg/kg [1]
CAS No: 67-63-0	EC No: 200-661-7	Inhalation	[1] OCDI		> 25000 Hig/kg [1]

a) toxicité aiguë;

Données non concluantes pour la classification.

Estimation de toxicité aiguë (ETA)

Mélanges:

ATE (Oral) = 25.000 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Produit classé:

Corrosif cutanée, Catégorie 1: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Données non concluantes pour la classification.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Produit classé:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3: Peut irriter les voies respiratoires.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.

Données non concluantes pour la classification.

## 11.2 Informations sur les autres dangers.

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine.

**Autres informations** 

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## **Netoline**



Version 1 Date d'établissement: 7/02/2020 Page 9 de 12 Version 8 (sustituye la version 7) Date de révision: 18/11/2022 Date d'impression: 16/12/2022

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

## **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.**

## 12.1 Toxicité.

Nom		Écotoxicité				
ľ	Nom	Туре	Essai	Espèce	Valeur	
		Poissons	LC50	Fish	282 mg/l (96 h)	
chlorure d'hydrogène		Invertébrés aquatiques	EC50	Daphnia	56 mg/l (72 h)	
CAS No:	EC No: 231-595-7	Plantes aquatiques				
		Poissons	LC50	Fish	0.99 mg/l (96 h)	
Amines, tallow alkyl, et	thoxylated	Invertébrés aquatiques				
CAS No: 61791-26-2	EC No: 500-153-8	Plantes aquatiques				
propono 2 ol		Poissons	1984. Acut Minnows ( Superior E Superior, \ [2] The 96 Environme	te Toxicities of Organ Pimephales promelas nvironmental Stud., U WI:414 I hour LC50 method is		
propane-2-ol		Invertébrés aquatiques	the most r not affect for the eva [2] Not GL the most r	ecent OECD 202 with results. It contains al aluation. P, no guideline follow ecent OECD 202 with results. It contains al	9714 mg/L (24 h) [1] >10000 mg/l (24 h) [2]  ved, although it is similar to some deviations, which did the information necessary ved, although it is similar to some deviations, which did the information necessary	
		Plantes				
CAS No: 67-63-0	EC No: 200-661-7	aquatiques				

## 12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

	Nom	Bioaccumulation			
	Nom	Log Pow	BCF	NOECs	Niveau
þ	propane-2-ol	0,05	-	-	Très faible

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## **Netoline**



Version 1 Date d'établissement: 7/02/2020 Page 10 de 12 Version 8 (sustituye la version 7) Date de révision: 18/11/2022 Date d'impression: 16/12/2022

CAS No: 67-63-0	EC No: 200-661-7		

#### 12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol. Éviter tout déversement dans les égouts ou les cours d'eau. Éviter qu'îl ne pénètre dans le sol.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient pas de components avec des propriétés propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

#### 12.7 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

## **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.**

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

**Terre:** Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID. Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

Mer: Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissement d'embarquement.

Air: Transport en avion: IATA/ICAO.

Document de transport: Connaissement aérien.

## 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

Nº ONU: 1760

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

Description:

ADR/RID: UN 1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT CHLORURE D'HYDROGÈNE), 8, GE II, (E) IMDG: UN 1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT CHLORURE D'HYDROGÈNE), 8, GE II OACI/IATA: UN 1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT CHLORURE D'HYDROGÈNE), 8, GE II

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 8

#### 14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: II

#### 14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Non

Transport par bateau, FEm - Fiches d'urgence (F - Incendie, S - Dispersions): F-A,S-B

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Etiquettes: 8

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## **Netoline**



Version 1 Date d'établissement: 7/02/2020 Page 11 de 12 Date d'impression: 16/12/2022 Version 8 (sustituye la version 7) Date de révision: 18/11/2022



Numéro de danger: 80 ADR LQ: 1 L IMDG LQ: 1 L ICAO LQ: 0,5 L

Dispositions pour le transport en vrac ADR: Transport en vrac non autorisée par l'ADR Procéder conformément au point 6.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Agents conservateurs: SODIUM SULFITE

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): N/A Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

Classe de contamination de l'eau (Allemagne): nwg: Pas dangereux pour l'eau (Auto classé selon le Règlement AwSV)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

## **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.**

Texte complet des phrases H apparaissant dans la rubrique 3:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Codes de classification:

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4

Aquatic Acute 1 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2 Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3

Skin Corr. 1 : Corrosif cutanée, Catégorie 1 Skin Corr. 1B: Corrosif cutanée, Catégorie 1B

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## **Netoline**



Version 1 Date d'établissement: 7/02/2020 Page 12 de 12 Version 8 (sustituye la version 7) Date de révision: 18/11/2022 Date d'impression: 16/12/2022

Modifications par rapport à la version précédente:

- Changement de classification de dangerosité (SECTION 2.1).
- Modification de la classification ADR/IMDG/ICAO/IATA/RID (SECTION 14).

# Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques D'après les données d'essais

Dangers pour la santé Méthode de calcul Dangers pour l'environnement Méthode de calcul

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Abréviations et acronymes utilisés:

ADR/RID: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.

AwSV: Règlement d'Installations pour la manipulation de substances dangereuses pour l'eau.

BCF: Factor de bioconcentration. CEN: Comité européen de normalisation.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition

correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en

dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

EC50: Concentration efficace moyenne.

PPE: Équipements de protection individuelle.

IATA: Association Internationale de Transport Aérien.

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.

IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.

LC50: Concentration létale, 50%.

LD50: Dose létale, 50%.

NOEC: Concentration sans effet observé.

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance

en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

WGK: Classes de danger lié à l'eau.

Principales références de la litterature et sources de données:

http://eur-lex.europa.eu/homepage.html

http://echa.europa.eu/

Règlement (UE) 2020/878.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et mélanges chimiques (REACH).

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.